

Qu'est-ce qu'une « petite asbl » au regard de la loi et quelles sont les principales obligations légales qui en découlent du point de vue comptable ? Quels sont les principes comptables à appliquer ? Comment établir une comptabilité simplifiée ?

Une présentation théorique, une mise en pratique au moyen d'exercices ainsi que la réalisation de cas pratiques amenés par les participants seront développés

**Les mardis 8, 15, 22, 29 mars 2011 de 9 h à 11h30 au CRIPEL**

Formateur : Manu Dominguez, CRIPEL

Coût : 15 €. L'inscription ne sera effective qu'après paiement (groupe limité à 10 participants)

Modalités de paiement : paiement au compte 091-0121678-69 avec la communication : formation compta + nom + nom association

Renseignements et inscriptions : Julie Dohogne - 04/220 01 18 - julie.dohogne@cripel.be